

C'est la dé-PRISME !

Depuis le 29 juin 2026, le nouveau logiciel informatique métier conçu pour le Ministère de la Justice est déployé partout en France. Alors que nos services font face à un manque chronique de personnel sur fond de probation de masse et de surpopulation carcérale, l'administration réussit l'exploit d'aggraver nos conditions de travail.

Son arme ? Le logiciel PRISME, développé par un « leader européen » de la tech et du conseil, Sopra Steria, grand pourvoyeur de fonds étatiques. Cet outil, censé fluidifier notre quotidien, enfonce un peu plus des agents déjà lourdement éprouvés.

Pour les personnels, ce n'est plus de l'informatique, c'est une véritable « crise de l'outil de travail » qui ralentit l'exécution de nos missions.

Une sacrée PRISME de tête...

Travailler sur PRISME relève aujourd'hui d'un parcours du combattant. C'est un naufrage ergonomique qui mène à l'usure visuelle et cognitive au quotidien :

- impossibilité du multitâche, navigation séquentielle et archaïque, labyrinthe numérique, pourquoi parvenir à une telle somme d'onglets ouverts ?
- inconfort visuel immédiat avec un écran « tout blanc » qui provoque une fatigue oculaire ;
- épée de Damoclès temporelle par un temps de déconnexion opaque qui menace à chaque instant de faire perdre aux agents le fruit de certaines saisies.

Ce logiciel ne se contente pas d'être désagréable, il sabote la fiabilité et la continuité de nos données de justice :

- rappels de fin de mesure aux abonnés absents, aucun système d'alerte visible ;
- un agenda de l'aveuglement avec un module de planification illisible : savoir précisément qui est convoqué relève d'abord de la devinette ;
- des bugs d'affectation et une opacité entre des mesures en cours, celles dans d'autres services et des dossiers archivés, couplée à des anomalies d'attribution de dossiers.

L'administration reporte la responsabilité du risque juridique sur les agents !

Des personnels administratifs sacrifiés et des documents inexploitable

Ceux qui font tourner nos services payent le prix fort de cette vitrine technologique low-cost :

- des saisines chronophages : les procédures imposées aux PA sont d'une complexité aberrante, multipliant le temps de traitement de chaque dossier ;
- des éditions honteuses : les documents générés sont si peu lisibles, désagréables à l'œil et imposent aux agents des corrections manuelles multiples avant tout envoi ;
- des données volages : l'avis du DPIP disparaît purement et simplement à l'impression d'un rapport... comment assurer la continuité de la chaîne pénale avec un outil qui efface le travail de l'encadrement ?

La détresse professionnelle est profonde. Les dossiers sont tous urgents, les procédures changent sans cesse et l'outil de travail s'effondre, contraignant à garder un accès à un APPI obsolète.

Le rapport de la Cour des Comptes du 10/07/2023 l'a formellement démontré : l'État distribue l'argent public à des cabinets de conseil et de tech sans exigence de résultats en retour. Le logiciel PRISME en est l'illustration parfaite : des millions d'euros versés pour un outil qui maltraite ses utilisateurs (malgré les remontées de bugs), et qui surtout fragilise le service public de la justice.

L'outil doit être au service de l'humain, pas l'inverse ! A travers quel prisme l'administration traite-t-elle donc ses agents ?!

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

